



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/44
1 mars 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

PROPOSITION DE PROJET : VENEZUELA

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan national d'élimination de CFC (première tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET VENEZUELA

SECTEUR: Élimination Consommation des SAO dans tous les secteurs (2002) 1552,8 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du sous-secteur : n/d

Titres du projet:

a) Plan national d'élimination de CFC (première tranche)

Données du projet	Plusieurs secteurs confondus	
	Plan national	
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)*		1 553
Incidences du projet (tonnes PAO)**		2 032
Durée du projet (mois)***		68
Montant initial demandé (\$US)		1 895 062
Coût final du projet (\$US):		
Surcoûts d'investissement a)		
Coût d'imprévu b)		
Surcoûts d'exploitation c)		
Coût total du projet (a+b+c)		6 240 554
Participation locale au capital (%)		
Élément exportation (%)		
Montant demandé (\$US)		1 895 062
Rapport coût-efficacité (\$US/kg.)		3,07
Financement de contrepartie confirmé?		
Agence nationale de coordination	FONDOIN	
Agence d'exécution	ONUDI	
Recommandations du Secrétariat		
Montant recommandé (\$US)		
Incidences du projet (tonnes PAO)		
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)		
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)		
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)		

* Consommation réelle déclarée pour 2002

** Incidences totales du plan national d'élimination. Basées sur les estimations de la consommation de 2003.
L'incidence de la première tranche est de 0 tonne PAO

*** Durée du plan (La durée de la première tranche est de 12 mois)

DESCRIPTION DU PROJET

Historique du secteur

Consommation et profil d'élimination du CFC (Groupe 1 Annexe A)

- Conformément à la Décision 35/37, le Venezuela a choisi l'Option 2 comme point de départ, soit un volume de :	2 235,9 tonnes PAO
- Consommation résiduelle maximale de CFC admissible au financement telle qu'établie à la 41 ^e réunion (conformément à la Décision 35/37, clause B) :	2 044,8 tonnes PAO
- Consommation totale de CFC en 2002	1 553 tonnes PAO
- Volume total de PAO dans les projets en cours à la date de février 2004	504 tonnes PAO
- Consommation résiduelle admissible	1 049 tonnes PAO

1. Avant la 41^e réunion, un plan d'élimination de CFC pour le Venezuela comprenant un projet d'accord a été étudié et accepté par le Secrétariat et l'ONUDI, avant d'être soumis au Comité exécutif. Une description exhaustive du projet incluant la première proposition de projet a été présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/63. Au cours de l'examen du projet d'accord par le Comité exécutif, il a été convenu de prévoir l'inclusion d'un stock de CFC dans ce projet d'accord avec le Venezuela afin de permettre une coordination avec l'élimination proposée dans le secteur de la production et d'assurer une conformité totale avec un futur accord sur le secteur de la production. Ce stock servirait à répondre aux besoins continus de CFC, notamment dans l'entretien en réfrigération, ceci jusqu'en 2010. Le projet a été reporté « étant entendu que le Venezuela souhaitait le soumettre à nouveau, une fois que le projet pour le secteur de production de CFC serait pleinement compris » (Décision 41/61).

2. Au nom du Gouvernement du Venezuela, l'ONUDI a reformulé le Plan national d'élimination de CFC (le Plan) pour éliminer dans le pays la consommation résiduelle de 2032 tonnes PAO de substances réglementées du Groupe 1 Annexe A, au cours de la période 2003-2010. Le volume de consommation résiduelle devant être éliminé est calculé sur la base des besoins totaux en CFC de 2003.

3. Le Plan contient des informations sur les variations des stocks de CFC pour chaque année au cours de la période 2001-2009. Ces variations sont calculées par l'ONUDI sur la base d'une prévision de réduction dans la production, ce qui ne figure pas dans le plan. A cet égard, la déclaration suivante apparaît dans le plan : « Le secteur de la production de CFC s'engage à éliminer toute production de CFC en 2008; le Gouvernement n'autorisera plus l'importation de CFC et il n'y aura plus d'approvisionnement en CFC après 2008. » La stratégie du secteur de production de CFC est en cours de préparation par le Gouvernement du Venezuela, avec l'assistance de la Banque mondiale.

4. La majeure partie de la consommation de CFC dans le plan d'élimination du Venezuela se trouve dans le secteur de la réfrigération. Le Plan comprend aussi les activités d'élimination dans les projets en cours des secteurs de mousse et des aérosols. En 2002, la quantité totale de CFC déclarée au Venezuela s'élevait à 1 438 tonnes PAO. La consommation du secteur de la réfrigération se chiffrait à 1 386 tonnes, soit 96% de la consommation totale. Afin d'évaluer l'impact du plan national d'élimination, on a calculé les besoins globaux de CFC pour les années à venir, en tenant compte d'une part de la mise en œuvre des activités proposées dans le plan, et d'autre part des projets en cours dans tous les secteurs.

5. Selon le Plan, la demande estimée de CFC va augmenter au cours de la période 2003 - 2006 comparativement à 2002. La raison de cette augmentation est la suivante : « En 2002, il y a eu une longue grève et les activités industrielles étaient considérablement réduites. Par conséquent la consommation de CFC de cette année n'a pas reflété la situation normale du marché ». En 2007, la demande projetée dépassera l'objectif d'élimination prévue par le Protocole de Montréal. Cependant, la consommation de CFC déclarable en vertu de l'Article 7 sera conforme aux limites maximales de consommation prévues par le Protocole pour le Venezuela, puisque les besoins domestiques seront satisfaits par les stocks existants. On s'attend à ce que la consommation de CFC dans les secteurs manufacturiers soit éliminée d'ici 2007. Cependant, il persistera après 2007 une demande résiduelle de CFC vierge dans le secteur d'entretien en réfrigération. Cette demande diminuera avec la mise en œuvre des nouvelles, activités de formation, récupération/recyclage et d'adaptation de l'équipement de réfrigération proposées dans le Plan. Le Venezuela atteindra l'objectif de réduction de 50% en 2005, de 85% en 2007 et de zéro consommation après 2010, selon la définition de la consommation de CFC apparaissant à l'Article 1 du Protocole de Montréal : consommation = production + importation – exportation; cette consommation est déclarée conformément à l'Article 7 du protocole.

6. Tableau récapitulatif des informations sur les besoins en CFC et Calendrier proposé pour les réductions de CFC.

Année	2000	2001	2002	Estimations 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	(en tonnes PAO)										
Calendrier de réductions du Protocole de Montréal	3 322	3 322	3 322	3 322	3 322	1,661	1 661	498	498	498	0
Consommation de CFC en tant que données de l' Article 7	2 706	2 546	1 553	1 410	3 322	1,661	1 661	498	0	0	0
Variations dans les stocks	-	248	115	-623	1 239	-172	83	-665	-763	-363	0
Total des besoins en CFC, tous les secteurs	-	2 299	1 438	2 032	2 083	1,833	1 578	1 163	763	363	0
Réduction totale dans le cadre des activités en cours, tous les secteurs	-	-	0	36	100	200	0	0	0	0	0
Réductions totales à travers les nouvelles activités tous les secteurs	-	-	0	0	0	50	255	415	400	400	363
Réductions annuelles, tous les secteurs	-	-	0	36	100	250	255	415	400	400	363
Besoins du secteur des aérosols	-	16	16	16	16	16	16	0	0	0	0
Réductions dans le cadre des activités en cours	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Réductions dans le cadre des nouvelles activités		-	0	0	0	0	0	16	0	0	0
Besoins du secteur de mousse	-	171	36	286,3	186,6	19,1	19,1	0	0	0	0
Réductions dans le cadre des activités en cours	-	-	0	36,4	99,7	167,5	0	0	0	0	0
Réductions dans le cadre des nouvelles activités	-	-	0	0	0	0	0	19,1	0	0	0
Besoins dans le secteur de la réfrigération	-	2 112	1 386	1 730	1 880	1 798	1 543	1163	763	363	0
Réductions dans le cadre des activités en cours	-	-	0	0	0	32,3	0	0	0	0	0
Réductions dans le cadre des nouvelles activités	-	-	0	0	0	50	255	380	400	400	362,7

7. Il n'existe aucune modification significative dans les activités d'élimination contenues dans le Plan actuel comparativement au plan d'élimination présenté à la 41^e réunion. L'approbation est demandée à la 42^e réunion pour le même niveau de financement réparti comme suit :

Élément du projet et activités	Total partiel	Tranche 2003	Tranche 2004	Tranche 2005	Tranche 2006	Tranche 2007
Gestion du projet	567 323	-	141 831	141 831	141 831	141 831
Élément soutien technique (notamment pour les secteurs manufacturiers d'aérosols et réfrigération)	416 731	-	366 731	30 000	20 000	0
Programme du secteur de mousse	201 500	-	201 500	0	0	0
Projet national pour la formation des techniciens d'entretien	317 900	-	317 900	0	0	0
Projet national supplémentaire de récupération et de recyclage	4 237 100	-	867 100	1 460 000	1 910 000	0
Programme d'incitatifs pour l'adaptation et le remplacement	500 000	-	0	0	0	500 000
COÛT TOTAL DU PROJET	6 240 554	-	1 895 062	1 631 831	2 071 831	641 831
Coût d'appui aux agences d'exécution	468 042	-	142 130	122 387	155 387	48 137
Total des fonds accordés par le Fonds Multilatéral PM	6 708 596	-	2 37 191	1 754 218	2 227 218	689 968
Plan de travail 2003-2005		1 075 000	968 000	1 613 000	0	0
Montant du financement demandé 2003 - 2005	3 791 409					
Total pour le plan de travail 2003 - 2005	3 656 000					

Élément de gestion

8. Alors que l'Unité de l'Ozone (FONDOIN) assure la responsabilité générale pour la coordination nationale du programme, les structures de gestion comprenant des agences et des institutions aux niveaux national et régional sont proposées pour gérer la mise en œuvre du secteur de la réfrigération et pour les activités du secteur de l'entretien.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Un calendrier d'élimination pour le plan initial a été accepté par l'ONUDI et inclus dans le projet d'accord présenté à la 41^e réunion, en tant que partie du Plan. Le calendrier d'élimination a été modifié profondément. Les estimations des besoins domestiques ont été augmentées à partir de 2003. Par exemple, les besoins estimés en 2003 ont augmenté d'environ 600 tonnes PAO comparativement à ceux de 2002, malgré l'environnement économique difficile actuel que connaît le pays. Les besoins estimés de CFC, soit 1 833 tonnes PAO en 2005, et 1 163 tonnes PAO en 2007, seront supérieurs de 172 tonnes PAO et de 665 tonnes PAO respectivement aux limites réglementaires sur la consommation de contrôle établies par le Protocole de Montréal pour le Venezuela (bien que la consommation en vertu de l'Article 7 restera dans les limites de conformité). Les besoins en CFC pour la période 2003-2010 dépasseront de 1916 tonnes PAO l'ensemble de la consommation approuvée précédemment pour la même période.

10. Les besoins futurs du Venezuela en CFC seront influencés par les facteurs suivants :
- (a) La conversion, par le biais d'un investissement du Fonds Multilatéral de 12,5 millions \$ US, de tous les équipements du secteur manufacturier en réfrigération du Venezuela, à des technologies sans CFC – réduisant ainsi tout futur besoin de CFC.
 - (b) La disponibilité des structures de récupération et de recyclage par le biais de la mise en œuvre des activités financées à hauteur d'environ 2,4 millions \$ US pour le secteur de l'entretien en réfrigération ;
 - (c) Les circonstances économiques.

11. Les facteurs susmentionnés ne semblent pas correspondre aux nouvelles augmentations estimées des besoins dans la période 2003-2006, comparativement à la consommation de 2002, telles que présentées dans le plan révisé.

12. Le projet du Venezuela a été reporté à la 41^e réunion, « étant entendu que le Venezuela souhaitait le soumettre à nouveau, une fois que le projet pour le secteur de production de CFC serait pleinement compris » (Décision 41/61). La préparation du projet du secteur de production du Venezuela est en cours. Il est indiqué dans le plan que la production de CFC devrait cesser au plus tard en 2008 et qu'après cette date, les besoins en CFC devraient être entièrement satisfaits avec les stocks accumulés au cours des années précédentes. Cependant, aucune information sur un quelconque projet d'élimination de la production n'a encore été présentée au Comité exécutif ou au Secrétariat. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI de fournir des clarifications sur la question, conjointement avec la Banque mondiale, qui est impliquée dans la préparation de l'accord sur le secteur de la production au Venezuela.

13. Le Secrétariat note que, afin de déterminer les limites de consommation à inclure dans le projet d'accord révisé (production + importation – exportation), l'ONUDI a estimé que les limites de production qui feront partie d'un futur accord sur le secteur de production seront égales à la production maximale accordée au Venezuela en vertu du Protocole (soit une

consommation de référence de 5 265 tonnes PAO avant 2005 et de 2 872 tonnes PAO de 2005 à 2007). La production maximale accordée au Venezuela en vertu du Protocole dépasse de manière substantielle les quantités de production réelles récentes (1 637 tonnes PAO en 2002), ainsi que les besoins domestiques déclarés actuellement. Si ces niveaux de production devaient être inclus dans un accord sur le secteur de la consommation, il n'y aurait pratiquement aucune exigence de restreindre l'utilisation domestique de CFC, et l'on se retrouverait avec un volume de stock non maîtrisable.

14. Étant donné tout ce qui précède, le Secrétariat est préoccupé par le fait qu'il pourrait s'avérer impossible de fixer des limites de consommation dans un accord d'élimination de la consommation de CFC, en attendant d'en savoir plus sur les futures limites de production réalistes et probables, autres que les limites maximales accordées dans le cadre du Protocole de Montréal.

15. L'incidence et le rapport coût-efficacité du plan national d'élimination présenté dans le document de projet sont basés sur une consommation de CFC estimée à 2032 tonnes en 2003. Le Secrétariat a fait savoir à l'ONUDI que ces chiffres n'étaient pas justes, étant donné que les surcoûts ont été déterminés sur la base des données fournies en 2002. La quantité totale de CFC admissible au financement dans le cadre du Plan est de 1 049 tonnes PAO. Le seuil coût - efficacité est de 5,94\$ US/kg de PAO.

16. Le Secrétariat et l'ONUDI poursuivent les discussions sur les questions soulevées ci-dessus ainsi que sur un projet d'accord révisé entre le Comité exécutif et le Gouvernement du Venezuela. Les conclusions adoptées à la fin de ces discussions seront communiquées avant la réunion du Comité exécutif, si nécessaire et compte tenu des recommandations de la Décision 41/80.

RECOMMANDATIONS

17. En attente
